



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°06 /2025/AONO/C-KK/SIGAMP/CIPM-ROUTE DU 28/02/2025 PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE  
AGRICOLE KAI-KAI-MANGAL (15 Km), DANS LA COMMUNE DE KAI-KAI,  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

**Le Maire de la Commune de KAI-KAI**, Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation de la piste agricole KAI-KAI-MANGAL (15 Km), dans la Commune de KAI-KAI, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord

### 1. Objet de l'Appel d'Offres:

Le présent Appel d'Offres a pour objet : les travaux de réhabilitation de la piste agricole KAI-KAI-MANGAL (15 Km) dans la Commune de KAI-KAI, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord

### 2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- INSTALLATIONS ET TRAVAUX PREPARATOIRES;
- ASSAINISSEMENT ET OUVRAGES DE PROTECTION;
- TERRASSEMENT ;
- REPROFILAGE ET COMPACTAGE

**NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement suivant la technique de l'approche «Haute Intensité de Main d'Œuvre» (HIMO).**

### 3. Durée des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délgué est de **trois (03) mois**, incluant toutes les contraintes à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient aux soumissionnaires de proposer dans leurs offres des calendriers d'exécution adéquats.

### 4. Allotissement

Le présent projet est à lot unique.

### 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est défini comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montants TTC en chiffres</b>	<b>Montants TTC en lettres</b>
<b>unique</b>	Travaux de réhabilitation de la piste agricole KAI-KAI-MANGAL	<b>23 000 000</b>	<b>Vingt-trois millions</b>

## **6. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de travaux publics ou groupement d'entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et, possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

## **7. Financement**

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP (Budget d'Investissement Public) du Ministère de l'Agriculture, exercice 2025 sur l'imputation : 59 30 186 01 641328 523511

## **8. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11duDAO, dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessous et valable pendant trente(30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. La durée de validité de la caution de soumission à compter de la date limite de remise des offres est de cent-vingt (120) jours.

<b>Lot</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant caution en chiffres</b>	<b>Montant caution en lettres</b>
<b>Unique</b>	Travaux de réhabilitation de la piste agricole KAI-KAI-MANGAL	<b>460 000</b>	<b>Quatre cent soixante mille</b>

## **9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat général de la Commune de KAI-KAI dès publication du présent avis.

## **10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat général de la Commune de KAI-KAI dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **quarante mille (40 000) FCFA**, payable au Trésor public, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

## **11. Remise des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marquées comme tels, devront être déposés à la Commune de KAI-KAI contre récépissé, au plus tard le ~~24/03/2025~~ à **13h00**, heure locale et devront porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°06/2025/AONO/C-KK/SIGAMP/CIPM-ROUTE DU \_\_\_\_ 2025 PROCEDURE D'URGENCE  
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE KAI-KAI-MANGAL  
(15 Km), DANS LA COMMUNE DE KAI-KAI, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION  
DE L'EXTRÊME-NORD.**

**“ A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ”.**

## **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit (48) heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

### **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu le 24/03/2025 à 14h00 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) dans la salle de réunion de la Commune de KAI-KAI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

### **14. Critères d'évaluation**

#### **14.1 Critères éliminatoires:**

Les critères éliminatoires sont :

- i) Dossier administratif incomplet ou non conforme et non régularisé dans les 48 heures suivants l'ouverture;
- ii) Absence de la caution de soumission ;
- iii) Fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- iv) Absence dans l'Offre Technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations».
- v) Non satisfaction d'au moins **70 %** des critères essentiels ;
- vi) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- vii) Omission d'une pièce dans l'offre financière ;
- viii) Absence de l'attestation de visite de site signé sur l'honneur avec photos.

#### **14.2 Critères essentiels :**

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique:

- i) l'expérience du personnel d'encadrement ;
- ii) les références de l'entreprise ;
- iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- iv) Délai d'exécution ;
- v) capacité financière ;
- vi) CCTP, CCAP et CCES paraphé et signé
- vii) présentation de l'offre

**Le non-respect de 70% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.**

#### **14.2.1 Attestation de catégorisation**

Tout soumissionnaire titulaire d'une attestation de catégorisation en BTP est exempt de produire les pièces administratives et techniques classiques.

### **15. Attribution du marché**

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

### **16. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à service SIGAMP, Tel: 690 06 72 89 de porte, BP, téléphone, fax, e-mail] ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

*Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques*

pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

**18. Additifs à l'appel d'offres**

Le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

**N.B :** Toute tentative de corruption avérée ou fait de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copie au President National Anti-corruption (CONAC) au numéro vert suivant : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou contacter la CONAC au numéro vert : 1517

KAI-KAI, le 28 FEV 2025  
**LE MAIRE,**  
(AUTORITE CONTRACTANTE)

Ampliations:

- MINMAP (ATCR)
- ARMP
- CIPM-SIGAMP/C-KAI-KAI
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

